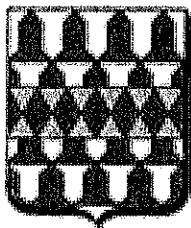


11330



Tél : 04.68.70.05.01

Fax : 04.68.70.07.50

mairie.mouthoumet@orange.fr

N/réf : JMS/SB/13113

**COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MARDI 30 JUILLET 2013**

L'an deux mille treize et le trente juillet à 20h00, les membres du Conseil Municipal de la commune de Mouthoumet régulièrement convoqués, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil Municipal de la Mairie de Mouthoumet, sous la Présidence de Monsieur Jean-Marie SAUNIERE, Maire.

Monsieur Jérôme HERVOUET a été nommé secrétaire de séance.

Président : Jean-Marie SAUNIERE
Présents : Jean-Marie SAUNIERE, Daniel MESTRE, Yolande MILHE, Jérôme HERVOUET, Michèle PICARD, Rachel SCHMITT Denis ROUCH,
Absente : Heather MANN
Procuration : Aucune

1. Approbation du compte rendu de la séance du 2 juillet 2013

Le compte rendu appelle la modification suivante : l'article comptable qui impacte la DM 1-2013 est le 231 et non le 1641. Une précision est également apportée quant au point sur le défibrillateur : le personnel et les élus seront formés par le Centre National de la Fonction Publique Territoriale ; Quant à la population, une sensibilisation faite par un intervenant à définir sera également programmée. Le compte-rendu est ensuite à l'unanimité adopté.

2. Demandes de subventions pour 2014

Dans le cadre des travaux projetés pour 2014, Monsieur le Maire précise que dans les semaines à venir, les dossiers de demandes de subventions suivants seront déposés auprès de l'Etat, du Conseil Général de l'Aude, de la Région Languedoc-Roussillon :

- Remplacement des vannes d'alimentation en eau potable de la rue de la gare (2^{ème} tranche) : coût prévisionnel des travaux 23 000.00 € HT
- Réfection du revêtement de la chaussée de la rue de la gare (1^{ère} tranche) : coût prévisionnel des travaux 30 678.00 € HT
- Sécurisation de la traversée de la D 613 : coût prévisionnel des travaux 5 160.60 € HT

- Travaux connexes suite à la réorganisation foncière : coût prévisionnel des travaux 250 836 € HT

Le Conseil Municipal, après discussions et en avoir délibéré à l'unanimité,

- *APPROUVE le dépôt des demandes de subventions ci-dessus ainsi que les différents plans de financement.*

3. Adhésion à l'Agence Technique Départementale

Sur l'impulsion des communes et des intercommunalités, le Conseil Général de l'Aude met en place un établissement public administratif appelé l'Agence Technique Départementale afin d'apporter aux collectivités une solution en matière d'ingénierie publique, avec un soutien d'ordre technique, juridique ou financier dans les domaines de la voirie, de l'eau et de l'assainissement. L'agence sera gérée par un Conseil d'Administration composé de 3 collègues (conseillers généraux, communes et intercommunalités). Au niveau de son financement, la commune paiera une cotisation annuelle au pro rata de son nombre d'habitants (prévisionnel : 0.30 €/hab). Les prestations seront ensuite facturées à des tarifs préférentiels (prévisionnel : de 48 € HT/heure à 82 € HT/heure).

Monsieur le Maire propose donc aux membres du Conseil Municipal d'adhérer à cette structure, afin de bénéficier d'un appui pointu sur des projets à mener dans les domaines précités.

Le Conseil Municipal, après discussions et en avoir délibéré à l'unanimité,

- *APPROUVE la création de l'Agence Technique Départementale*
- *APPROUVE le projet de statuts*
- *DECIDE d'adhérer à ladite Agence*
- *DESIGNE le Maire pour représenter la commune à l'Assemblée Générale de l'Agence*
- *AUTORISE le Maire à prendre toutes les décisions et à signer tous les documents concrétisant cette décision.*

4. Intercommunalité : gouvernance 2014

Compte tenu des échéances électorales de 2014, il y a lieu de réviser à la baisse la composition actuelle du Conseil Communautaire. Au vu de la réglementation en vigueur et des décisions prise en Conseil Communautaire dans sa séance du 26 juin, il est prévu 90 sièges de délégués. La commune de Mouthoumet bénéficiera d'un siège. Afin de pallier les absences du délégué titulaire, un délégué suppléant sera désigné.

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal d'approuver la future gouvernance de la notre intercommunalité (CCRLCM).

Le Conseil Municipal, après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré à l'unanimité,

- *APPROUVE le nombre de délégués qui composeront le Conseil Communautaire à 90*
- *APPROUVE la répartition des sièges entre les communes adhérentes au sein du Conseil Communautaire.*

5. Lotissement communal : vente du lot n°2

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal de la demande d'acquisition de Mme Cécile TSAKONAS du lot n°2 (parcelle cadastrée B 1144) du lotissement communal. Il propose de vendre à Madame TSAKONAS Cécile le lot n°2 du lotissement communal, d'une contenance totale 500 m² au prix (TTC) de 22 000.00 euros. Il est rappelé que les frais notariés seront à la charge des acheteurs.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité,

- *DONNE son accord pour vendre le lot 2 (parcelle B 1144) d'une contenance de 500 m² à la personne identifiée ci-dessus,*
- *DIT que la vente sera effectuée au prix de 22 000 € et que les frais notariés seront à la charge du propriétaire,*
- *AUTORISE Monsieur le Maire à signer les actes notariés pour le compte de la commune et toutes autres pièces relatives à ce dossier.*

6. Projet de Parc Naturel Régional

Compte tenu de son patrimoine naturel (géologie, paysages, botanique, avifaune) mais aussi culturel (sites patrimoniaux, langue, histoire) un projet de parc naturel est à l'étude. Ce classement serait un atout en matière de valorisation et de développement de notre territoire. Une étude de faisabilité est en cours. Le périmètre de ce parc également en cours de définition s'étendrait des Corbières aux Fenouillèdes. A la rentrée prochaine : le périmètre sera arrêté, forte d'un argumentaire actuellement travaillé par un cabinet d'études, une association porteuse de notre candidature auprès de l'Etat sera désignée.

7. Régie des festivités : soirée paëlla

La régie des festivités de la commune organisera le samedi 17 août une soirée paëlla. Monsieur le Maire propose de fixer le prix du repas.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- *FIXE le prix du repas de la soirée à 12 € pour les adultes, à 6 € pour les 6-12 ans et la gratuité pour les – de 6 ans.*

8. Questions diverses

1. Vente citerne

Monsieur le Maire propose de vendre à Monsieur VALOIS la citerne stockée derrière la mairie. Il propose de fixer le prix de vente à 250 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité DONNE son accord pour vendre à Monsieur VALOIS la citerne au prix de 250 €.

2. Permanences secrétariat

Durant les absences de la secrétaire (du 5 au 16 août), la mairie sera fermée. Les inscriptions à la soirée paëlla se feront au snack/bar LE KEZAKO.

3. Remplacement de l'adjoint technique

L'adjoint technique sera absent semaine 34. Il sera remplacé par Jérémy BATICLE afin de ramasser les poubelles et d'entretenir le village.

4. Aire de jeux

Une visite périodique des installations est prévue le 28 août prochain. Il est nécessaire d'ouvrir d'ici là le registre de suivi et de commander auprès de la société PLANEL le matériel ou consommables à remplacer.

5. Nuisances animaux errants

Afin de pallier les nuisances liées aux animaux (sur population, mauvais état sanitaire, déjections, errances ...), une réunion publique est prévue le vendredi 13 septembre prochain à 18h00.

6. Salle des jeunes

Jérôme HERVOUET est relancé quant à la mise à disposition des jeunes de la salle située au-dessus du local technique. Dans l'immédiat, la commune ne peut y répondre favorablement puisque l'entreprise MAZERM n'est pas encore intervenue.

7. Installation du défibrillateur

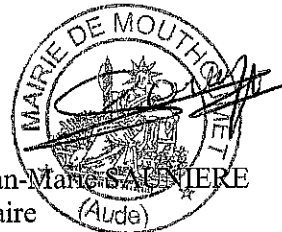
Le défibrillateur est réceptionné, il sera installé sous le préau du local technique.

8. Aménagement LA PRADE

Monsieur PATISSOU propose de faire un aménagement à LA PRADE de telle sorte que l'eau qui stagne au niveau du lieu de stationnement des véhicules puisse s'évacuer.
Le Conseil Municipal accepte cette proposition à titre gracieux.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Pour extrait :
En mairie, le vendredi 02 août 2013



Jean-Marc SAUVIERE
Maire (Aude)
(Signature et cachet)

Cet extrait doit être affiché à la porte de la mairie, dans la huitaine qui suit le jour de la délibération.